

Syndicat Mixte de Sioule et Morge
Lieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX

N° DC 2022-03-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 24 septembre à 10h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 15 septembre 2022

Nombre de membres : en exercice : 118
Présents : 65 Pouvoirs : 10
Votants : 75 (dont 10 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Davy BELLARD (NEUF EGLISE) ; Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES) ; Gilles BIGAY (EFFIAT) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Loïc BOULAIS (SAINT QUINTIN SUR SIOULE) ; Florent BOURLON (POUZOL) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Sébastien CAVARD (NEUF EGLISE) ; Alain CAZE (SAINT OURS LES ROCHES) ; Florian CHANET (MONTPENSIER) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Pierre COLLANGE (LISSEUIL) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Michel DELLILE (JOZERAND) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Laetitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Jean Pierre GELINAT (VIRLET) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE) ; Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Philippe IMBAUD (YUUX) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Guillaume JOUANADE (TEILHEDE) ; Bernard JOUHENDON (VIRLET) ; Gabriel LABAYE (LA CROUZILLE) ; Damien LABBE (SAINTE CHRISTINE) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Jean Claude LEMOINE (SAINT MYON) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ) ; Sabine MICHEL (LAPEYROUSE) ; Anthony MORALES (QUEUILLE) ; Evelyne OLIGNER (CHAPTUZAT) ; Roger OLLIER (BUXIERES SOUS MONTAIGUT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Alexis RENARD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Jean Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Christian RAFFIER (SAINT QUITIN SUR SIOULE) ; Daniel RAYNAUD (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS) ; Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE) ; Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE) ; Fabien ROUX (MARCILLAT) ; Cendrine SAUTHON (BAS ET LEZAT) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Jérôme TARAGNAT (CHAPTUZAT) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER).

Absents ayant donné procuration :

Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ayant donné pouvoir à Anne-Sophie RODRIGUES (CHAMPS)
Jean Marc SAUTERAU (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ayant donné pouvoir à Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE)
Amélie PEREZ (CHATEAUNEUF LES BAINS) ayant donné pouvoir à Grégory BONNET (MONTCEL)
Fernand ANTUNES (LES ANCIZES COMPS) ayant donné pouvoir à Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS)
Cédric BOILOT (SAINT ELOY LES MINES) ayant donné pouvoir à Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES)
Pierre EVRAIN (LOUBEYRAT) ayant donné pouvoir à Sébastien BLANC (LOUBEYRAT)
Jean Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ayant donné pouvoir à Etienne ONZON (COMBRONDE)
Laurent JAHARD (SAINT GENES DU RETZ) ayant donné pouvoir à Gilles MAS (SAINT GENES DU RETZ)
Michaël BARE (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ayant donné pouvoir à Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES)
Julien PERRIN (SAINT GEORGES DE MONS) ayant donné pouvoir à Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Monsieur Alexis RENARD a été élu secrétaire de séance.

**Objet : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS
REALISEES A COMPTER DE 2020**

Le Président propose au Comité Syndical :

- De valider les durées d'amortissement suivantes pour les immobilisations réalisées par le Syndicat Mixte de Sioule et Morge à compter de 2020 :

Budget	Biens	Durée d'amortissement
Principal « Eau »	Biens de faible valeur (inférieure à 1 000 € HT)	1 an
	Etudes non suivies de travaux	5 ans
	Matériel informatique, matériel de bureau électrique ou électronique, logiciels	5 ans
	Engins de travaux publics, camions, véhicules et matériels de transport	8 ans
	Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.)	8 ans
	Outillages, équipements et matériels classiques	10 ans
	Equipements garage et atelier	10 ans
	Compteurs (dont équipements de télégestion et de programmation liés à la sectorisation)	15 ans
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques, installations de traitement, pompes, appareils électromécaniques	15 ans
	Mobilier de bureau, mobilier atelier	15 ans
	Bâtiments durables	50 ans
	Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, réservoirs	40 ans
	Réseaux et canalisations d'eau potable	60 ans
Annexe « Assainissement Non Collectif »	Biens de faible valeur (inférieure à 1 000 € HT)	1 an
	Matériel informatique, matériel de bureau électrique ou électronique, logiciels	5 ans
	Outillages, , équipements et matériels classiques	10 ans
Annexe « Assainissement collectif »	Biens de faible valeur (inférieure à 1 000 € HT)	1 an
	Matériel informatique, matériel de bureau électrique ou électronique, logiciels	5 ans
	Engins de travaux publics, camions, véhicules et matériels de transport	8 ans
	Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.)	8 ans
	Outillages, équipements et matériels classiques	10 ans
	Diagnostics d'assainissement collectif	10 ans
	Réseaux d'assainissement	60 ans

- D'amortir les subventions transférables selon la même durée que le bien auquel elles se rattachent.

Ces propositions ont reçu un avis favorable du SGC de Riom.

Elles ont également reçu un avis favorable des Conseils d'Exploitation des Régies de Sioule et Morge lors de leur réunion du 15 septembre 2022.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les durées d'amortissement présentées dans le tableau ci-dessus pour les immobilisations réalisées par le Syndicat Mixte de Sioule et Morge à compter de 2020,
- **DECIDE** d'amortir les subventions transférables selon la même durée que le bien auquel elles se rattachent.

Fait et délibéré à Saint Pardoux,
le 24 septembre 2022

Le Président,
Luc CAILLOUX

